

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 9 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 19 heures, le Conseil municipal dûment convoqué le 3 février 2023 s'est réuni à Avrillé, salle Marie Paradis, sous la présidence de Madame Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Maire.

Étaient présents :

Caroline HOUSSIN-SALVETAT - Jean HALLIGON – Magali BERGUE - Hervé PINON - Agnès GUEMAS-GALLARD - Patrice LUCAS - Séverine CROS - Marc de SINGLY - Mangala RAULT - Philippe POIROUX – Alain DELETRE - Guylène LEBOEUF – Jean-Claude COSSERON – Régine LE MONNIER - Michel VERGER – Maud LE HO – Mélanie BOURSIN – Céline GUETTIER - Augustin VANBREMEERSCH – Dannièle CHEVROTIN - Catherine CESBRON - Annie RAT – François VARLIN - Estelle LEMOINE-MAULNY - Florian SANTINHO

Pouvoirs :

Michel FOUCAULT absent, a donné pouvoir à Marc DE SINGLY
Laurent VIAUD absent, a donné pouvoir à Philippe POIROUX
Louis FOGANG absent, a donné pouvoir à Mangala RAULT
Sophie BAILLIF-APPLINCOURT absente, a donné pouvoir à Séverine CROS
Philippe BOLO absent, a donné pouvoir à Catherine CESBRON
Alix DE VERNEUIL absente, a donné pouvoir à Augustin VANBREMEERSCH

Absentes :

Hind RAFFENEAU
Céline TROCHUT

Secrétaire de séance :

Agnès GUEMAS-GALLARD

Caroline HOUSSIN-SALVETAT ouvre la séance publique à 19h.

Elle annonce les membres absents ayant donné pouvoir et, constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte.

Agnès GUEMAS-GALLARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Caroline HOUSSIN-SALVETAT propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** souhaite faire la déclaration suivante :

« Mes chers collègues,

J'ai beaucoup de plaisir à vous retrouver ce soir à la salle Marie Paradis pour ce premier Conseil municipal de l'année.

Je vous rappelle que les dates de nos séances pour ce premier semestre vous ont été communiquées en fin d'année dernière. Donc, après ce soir, nous nous retrouverons le 23 mars puis le 22 juin, toujours en ce même lieu.

Ce soir, l'ordre du jour que je vous propose comporte 11 délibérations.

Deux revêtent un caractère particulier, sur lesquelles nous allons avoir l'occasion d'échanger.

La première de ces délibérations, c'est le débat d'orientation budgétaire que va nous présenter Philippe POIROUX.

En effet, avant de voter son budget, une collectivité a l'obligation d'évoquer en séance publique les principes fondateurs de ce budget. C'est ce que nous allons faire ce soir.

Ce rapport d'orientation budgétaire qui vous a été adressé la semaine passée est on ne peut plus clair et explicite.

En termes de fonctionnement, il est totalement maîtrisé dans un contexte difficile aux plans mondial, national et local qui est la conséquence d'une inflation générale qui touche tant les particuliers que les entreprises, et d'une crise des prix de l'énergie qui a de lourdes répercussions aussi pour notre collectivité.

En termes d'investissements, l'année qui s'ouvre est celle du démarrage de nos grands projets. Je parle ici de la future médiathèque, de la reconstruction de la salle Lino Ventura, de la création d'un espace de glisse, du lancement d'une étude pour un réseau de chaleur, de la mobilisation accrue autour de la transition écologique...

En résumé, le projet de budget 2023 sera conforme aux engagements que nous avons pris devant les Avrillais : il est rigoureux et pertinent. Il est donc conforme à notre programme municipal.

Dans quelques minutes, Philippe POIROUX interviendra sur ce dossier.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des services de la Ville qui ont contribué avec beaucoup de professionnalisme à l'élaboration de ce budget.

Et je remercie tout particulièrement la Directrice générale des services et le Directeur du service des finances pour leur travail de synthèse et de mise en perspective.

La seconde délibération concerne la reconstruction de l'espace Lino Ventura, dont je vais vous demander ce soir d'approuver le préprogramme avant de constituer la commission d'appel d'offres et de lancer le concours de maîtrise d'œuvre.

Ce soir, Hervé PINON a pour mission de vous dévoiler le contenu du futur projet tel qu'il a été élaboré, en insistant notamment sur la polyvalence et sur l'ambition énergétique et environnementale de ce futur équipement.

Conformément à nos engagements, cet équipement s'inscrira pleinement dans notre programme de transition écologique.

Cette salle, à laquelle nous souhaitons donner une nouvelle dimension, est un site emblématique d'Avrillé. Les Avrillais en sont privés depuis maintenant plus de six ans, nous voulons la redonner aux Avrillais. C'est en bonne voie !

Et maintenant, je cède la parole à Philippe POIROUX. »

2023-1 – Débat d’Orientation Budgétaire 2023

Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX rappelle que le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992), et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L’article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, et L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Préambule

Le Débat d’Orientations Budgétaires (DOB) ➡ procédure budgétaire ➡ budget primitif

Il **doit** comporter :

- Les évolutions des dépenses et des recettes envisagées
- La structure de la dette et son encours
- La structure des effectifs, les dépenses de personnel

Les contextes de l’économie : mondiale, nationale et locale

MONDE

PIB 2022 : + 3,3 %
2023 : + 3,1 %

FRANCE

PIB 2023 : + 0,5 %

TAUX D’INFLATION 2023 : 4,7 %
2024 : 2,7 %

AVRILLÉ

UNE GESTION SAINE DES FINANCES

- Contexte d’inflation générale, de crise du prix de l’énergie
- **Pas d’augmentation** des taux de fiscalité locale

Les dispositions de la loi de finance 2023 pour les collectivités territoriales

- La Loi de finances (LDF) 2023 prévoit une **augmentation** de la **péréquation verticale** (DSU)
- **Stabilisation** de la **péréquation horizontale** (1 milliard d'€)
- **Augmentation** de la **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) + 4,2 %
- **Augmentation nationale** des **bases fiscales** de + 7,1 %

Les orientations stratégiques du mandat à travers le budget 2023

Rigueur et **agilité** pour continuer à agir **avec pertinence**.

6 axes d'intervention :

- Développer un service public **moderne** et **proche**
- **Dynamiser** la vie associative, culturelle et sportive
- Agir pour l'environnement et la **transition écologique**
- **Renforcer l'attractivité** de la ville et de ses équipements
- Œuvrer pour la **solidarité** et la **sécurité** des Avrillais
- Etre **acteur de l'éducation** et de **l'épanouissement des jeunes**

Les orientations 2023 en fonctionnement

COMPARATIF BUDGET 2022/2023	
Total recettes 2022	16 485 000 €
Total recettes 2023	17 954 500 €
Différence	+ 1 469 500 €

Recettes de fonctionnement 2023 : + 9 %

COMPARATIF BUDGET 2022/2023	
Total dépenses 2022	16 485 000 €
Total dépenses 2023	17 954 500 €
Différence	+ 1 469 500 €

Dépenses de fonctionnement 2023 : + 9 %

Charges de personnel

D'ici 2025 : 20 agents pourraient faire valoir leur droit à la retraite

➤ 11 % des effectifs

Structure des charges de personnel

Dépenses de personnel	BP 2023
Rémunérations titulaires	4 278 240
Rémunérations non titulaires+apprentis	991 878
NBI + Supplément familial	120 167
Régime indemnitaire	765 190
Charges sociales sur salaires	2 387 848
Autres charges de personnel	356 677
TOTAL	8 900 000

Heures supplémentaires rémunérées 2022

2022	Nombre d'heures	Montant
Heures complémentaires	11 414	127 055 €
Heures supplémentaires	2675	55 347 €
TOTAL	14 089	182 402 €

État des effectifs budgétaires et pourvus à la Ville au 1er janvier 2023

GRADES OU EMPLOIS	ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023					
	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS		
	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	2	0	2	1	1	2
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	67	0	67	48,7	7	55,7
FILIERE TECHNIQUE (c)	70	25,46	95,46	67,35	7,66	75,01
FILIERE SOCIALE (d)	5	7,03	12,03	8,02	1,86	9,88
FILIERE SPORTIVE (g)	5	0,5	5,5	4	1,5	5,5
FILIERE CULTURELLE (h)	4	0	4	0,8	2	2,8
FILIERE ANIMATION (i)	9	15,15	24,15	19,34	1	20,34
FILIERE POLICE (j)	10	0	10	5	0	5
EMPLOIS NON CITES (k) (5)	7	4,46	11,46	0	7,38	7,38
Apprentis	5		5		4	4
Services civiques		2,06	2,06		1,38	1,38
Contrats de projet	2		2		2	2
Parcours Emploi Compétence		1,14	1,14			0
Recenseurs		1,26	1,26			0
TOTAL GENERAL	179	52,6	231,6	154,21	29,4	183,61

Répartition par catégorie professionnelle

A	B	C	TOTAL
16,00	28,80	138,81	183,61

183,61 postes sont pourvus en équivalent temps plein.

Les orientations en investissement

2023, lancement des grands projets :

- Construction d'une **médiathèque** (début en 2024)
- Reconstruction de la **salle Lino Ventura** (début en 2024)
- **Création d'un espace de glisse** dans le parc Brassens (ouverture en 2024)
- **Accélération de la Transition écologique** avec de nombreux travaux de toiture et isolation (2023)
- Lancement d'une étude pour un **réseau de chaleur urbain** (2023)

Autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)

En 2023, **trois AP/CP** sont créées :

- Construction de la **Médiathèque**
- Reconstruction de la **salle Lino Ventura**
- Programme Ad'Ap accessibilité **des bâtiments publics**

Les **projets du mandat pluriannuels 2021-2026** seront gérés soit :

- **en opérations**, quand la durée des travaux n'excède pas une année (programmes récurrents)
- **Sous forme d'AP/CP** quand les réalisations nécessitent plus d'une année

Programmation investissement 2023

II- projets annuels		
Développer un service public moderne et proche	Modernisation de l'hôtel de ville	123 000
	Budget participatif	11 000
	Acquisition foncière (CTM)	100 000
	Nouveau logiciel de gestion CTM	40 000
	Travaux sur Bât Administratif et Techniques	189 800
	Équipement des services	412 090
	Sous total	875 890
Dynamiser la vie associative, Culturelle et sportive	Travaux sur bâtiments sportifs	171 100
	Travaux sur bâtiments culturels	133 800
	Sous total	304 900
Agir pour l'environnement et la transition écologique	Etudes réseau de chaleur	55 000
	Frais d'études rénovation énergétique	49 000
	Aménagements extérieurs	216 000
	Sous total	320 000
Œuvrer pour la solidarité et la sécurité des avillais	Participations PLH	10 000
	Développement de la vidéoprotection	60 000
	Sous total	70 000
Etre acteur de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes	Développement/modernisation des aires de jeux	50 000
	Travaux sur bâtiments scolaires	164 300
	Construction d'un espace de glisse	350 000
	Sous total	564 300
	TOTAL	2 135 090

Programmation investissement 2023

		2023
Relation financière avec Angers Loire Métropole		
Fonds de concours Voirie - ALM		242 000
	TOTAL	242 000
III- Fonds de concours		2023
	Aménagement ZAC Centre-ville	1 750 000
	TOTAL	1 750 000
IV - Opérations Pluriannuelles Projets structurants AP/CP		
Renforcer l'attractivité de la ville et de ses équipements	Création d'une médiathèque en cœur de ville	300 000
	Reconstruction de la salle Lino Ventura	450 000
	Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments publics	100 000
	TOTAL	850 000
	subventions	
	Médiathèque	1 400 000
	S/Total Subventions	1 400 000
	TOTAL GENERAL	4 977 090

La gestion de la dette

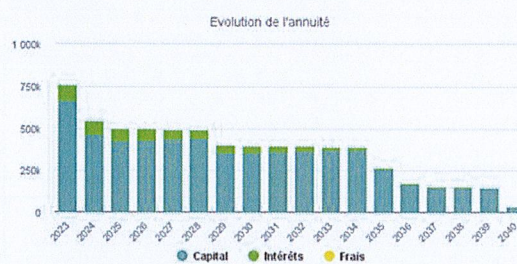
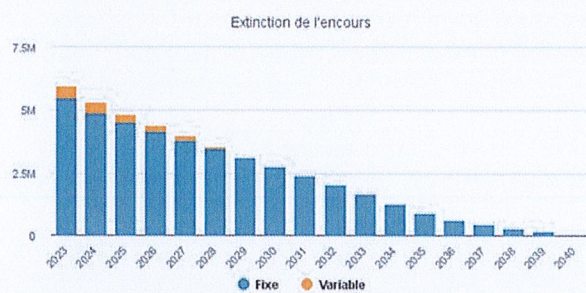
Prêteurs	au 1 ^{er} janvier 2023	2023 Part sur total
La banque postale	1 473 028	24%
Caisse d'épargne	37 483	2%
Caisse française de financement local	67 799	2%
Crédit agricole	1 805 353	31%
Société générale	2 587 500	41%
TOTAL encours de dettes	5 971 163	100%

Au 1 janvier 2023, l'encours de la dette : **5 971 162,60 €**

- Emprunt à taux fixe : **91,67 %**
- Emprunt à taux variable : **8,33 %**

La gestion de la dette

Dette maîtrisée : **395 €** contre **816 €** en moyenne nationale de la strate en 2021



- **Baisse de l'annuité d'emprunt** entre 2023 à 2024
- Pour une valeur initiale de 2,6 millions d'euros **la collectivité**, sans alourdir son annuité, **pourrait emprunter** pour environ **3,3M €** aux taux actuels.
- Cela va permettre le **financement des AP/CP en 2024** avec un lancement de consultation fin d'année 2023.

Les grands équilibres

	Prévisionnel	Simulation
	2022	2023
Epargne brute	3 431	3 231
taux d'épargne brute (EB/RRF)	20%	18%
Epargne nette	2 660	2 561

Le besoin de financement résiduel : **le recours à l'emprunt**

Besoin de financement	Prévisionnel	Simulations
	2022	2023
C - Ressources investissements budg.	6 614 177	9 113 285
D - Dépenses investissements budg.	6 437 109	9 194 358
Besoin financement résiduel =C-D	177 068	-81 073
Besoin financement section INVT	177 068	-81 073
Total sur la période	95 995	

La capacité de **désendettement**

Réelles marges de manœuvre

- la solvabilité de la commune : capacité à rembourser ses dettes financières

Ratio de désendettement : **1,74 année**

Ce ratio est de **4,26 années** pour la moyenne des communes de même strate nationale.

Le seuil d'alerte est fixé à **12 ans**.

Les budgets annexes

Deux budgets annexes viennent compléter le budget principal de la Ville : le budget **réserves foncières** et celui du **multi accueil**.

- Le budget **multi accueil** : budget essentiellement de **fonctionnement**
- Le budget **réserves foncières** : essentiellement orienté vers la section d'**investissement** (opérations de cessions/acquisitions foncières)

Seul ce budget annexe comporte des dettes

- 3 307 337 € soit **218 € par habitant**.

Les emprunts

- 60,62 % en **taux fixe**
- 39,38 % en **taux variable**

Les taux moyens d'emprunt sont de **2,18 %**.

Augustin VANBREMEERSCH fait la déclaration ci-dessous :

« Madame le Maire, Monsieur l'adjoint aux finances,

Merci pour cette présentation des orientations budgétaires 2023 et merci également aux services et à toutes celles et ceux qui ont travaillé sur le document qui nous a été communiqué.

Nous notons votre volonté de placer le débat dans un contexte élargi, international, national et local, ceci certainement dans un souci de pédagogie.

Il est en effet essentiel que nos concitoyens comprennent que la vie municipale est plus que jamais impactée par le contexte actuel très incertain, qui je vous cite, « *modifie régulièrement ses missions et particulièrement ses ressources* ».

Vous avez encore grandement raison d'écrire que, je vous cite toujours, « *cette réalité exige de la collectivité à la fois rigueur et agilité dans la gestion de ses moyens pour continuer à agir avec pertinence là où les administrés en ont le plus besoin* ».

Pour ce que nous regrettons, et contrairement à ce qui se faisait jusque-là, y compris dans votre Débat d'Orientation Budgétaire 2022, c'est l'absence de PPAI détaillé (Plan Pluriannuel d'investissement) et les chiffres des trois à quatre années précédentes qui ne sont pas communiqués dans les tableaux que vous nous avez envoyés vendredi soir pour permettre de comparer les données (à titre d'exemple, on voit dans la programmation d'investissement 2023 que vous intégrez l'intégralité de la subvention à la médiathèque pour 1 400 000 €, mais vous ne mettez que 750 000 € dans les investissements réels pour les deux équipements que sont la médiathèque et Lino Ventura. Si vous aviez projeté les autres années, on aurait pu voir comment vous affectez (1 400 000 € de subventions).

Il s'agit quand même d'un débat d'orientation budgétaire et les chiffres sont importants. C'est d'ailleurs un élément capital pour que votre majorité puisse expliciter son projet au travers d'une trajectoire budgétaire démontrant sa cohérence entre le passé et l'avenir.

Pour entrer dans le vif du sujet, nous ne retrouvons aucunement les notions de rigueur et de gestion de votre préambule dans le ROB ici présenté.

Car finalement, où est la rigueur et où est la gestion quand on constate une augmentation de près de 20 % de la masse salariale en moins de 3 ans et de près de 17 % rien que l'année dernière ?

Nous sommes notamment interloqués par l'explosion du nombre de collaborateurs de catégorie A (11 en 2019 pour 16 désormais). Or à notre connaissance, il n'y a pas 16 services à piloter à Avrillé !

Vous indiquez vouloir « vous doter de technicité en interne depuis 2021/2022 ». Entre temps, 7 ou 8 directeurs historiques qui avaient une excellente connaissance des dossiers ont quitté la ville. Nous espérons qu'il ne s'agit pas dans votre esprit de mettre en doute la technicité des agents précédents car il semble que l'agglomération d'Angers et les communes environnantes s'en soient parfaitement satisfaites.

Au-delà de ça, il était possible de les remplacer sans générer une telle augmentation. Et pour avoir consulté les données des autres communes de même strate, il n'y a pas eu de telles augmentations de personnel de catégorie A.

Pour continuer, où est la rigueur et où est la gestion quand les charges générales augmentent de 49 % entre 2019 et aujourd'hui, que les dépenses de fonctionnement flambent littéralement avec plus de 46 % d'augmentation depuis le début de votre mandat (12 200 000 € en 2019 à près de 18 000 000 € aujourd'hui et nous considérons que ce chiffre est encore minimisé puisque les chiffres que l'on peut trouver pour l'inflation (près de 6 %) ne sont pas ceux que l'on trouve dans votre ROB (4.7 %) ?

Où est la rigueur et où est la gestion quand vous confondez les emprunts consommés sur le mandat précédent et l'actuel. Je rappelle une fois encore que le mandat précédent n'a consommé que 3 900 000 € et non 6 900 000 € comme vous le répétez souvent. Je rappelle en effet qu'avec des taux historiquement bas à l'époque, notre majorité avait décidé de prendre un emprunt de

3 000 000 € en février 2020 afin que la majorité suivante puisse en bénéficier. Nous sommes surpris que cela vous échappe encore et toujours...

Pour continuer l'anaphore, où sont la rigueur et la gestion quand on voit que vous ne prévoyez aucune dépense imprévue pour 2023 (que ce soit en investissement ou en fonctionnement) ? Vu l'introduction de votre ROB, nous attendions l'inverse. Nous trouvons ça particulièrement hasardeux de partir du principe que rien d'imprévu ne va arriver en 2023 quand on voit les incertitudes auxquelles nous devons faire face. Enfin quelques autres exemples, en prenant les éléments du DOB de l'an dernier dans lequel figurait le détail du votre Plan Pluriannuel d'Investissement année par année et en les comparant avec les chiffres communiqués pour cette année, nous observons de grosses différences qui nous font douter des chiffres annoncés.

Par exemple : dans le DOB 2022 pour 2023 : vous annoncez pour le fond de concours de la ZAC Centre-Ville : 900 K€ et dans le DOB de cette année il passe à 1 750 K€. Vous annoncez dans le DOB 2022 pour 2023 pour les travaux sur les bâtiments : 350 K€ et dans le DOB de cette année c'est plus de 780 K€ (en additionnant toutes les lignes dédiées aux travaux sur les bâtiments).

Nous avons un petit doute sur la sincérité des chiffres.

Concernant le projet Médiathèque dont nous avons pu exprimer notre désaccord profond et notre inquiétude pour l'avenir des Avrillais, nous n'avons aucun élément sur les coûts de fonctionnement qui seront générés. Rien pendant vos vœux, rien dans le magazine municipal, rien dans ce ROB.

Pire, nous allons de surprise en surprise en lisant que le financement des grands projets n'est pas encore finalisé puisque vous nous indiquez avoir seulement « *mis en œuvre un travail actif de recherche de financement publics, privés...* ».

Dans les mandats précédents, nous ne lançons pas les grands projets sans en avoir bouclé le financement, que ce soit en investissement comme en fonctionnement.

Nous maintenons par ailleurs que vous devriez penser la reconstruction de Lino Ventura dans la cadre du renforcement de l'attractivité du pôle culturel Brassens, médiathèque incluse.

Enfin, parce que nous croyons aux formidables capacités d'Avrillé, et pour ce qui nous concerne, parce que nous sommes aujourd'hui, encore plus qu'au début de votre mandat, inquiets pour l'avenir financier de notre ville et que nous craignons une explosion à venir des impôts locaux, contrairement à ce que vous avez annoncé, étant donné la démesure de votre projet couplée à l'emballage de la dette. Parce que tout ce qui est décidé aujourd'hui engage l'avenir des Avrillais, nous vous demandons de repenser vos grands projets et de les adapter à l'actualité car l'instabilité internationale, les taux d'emprunts, les coûts de construction feraient courir un risque majeur à notre ville.

Je vous remercie. »

Florian SANTINHO rejoint les éléments qui ont été évoqués à l'instant par Augustin VAN-BREMEERSCH tout en ayant une pensée particulière pour Marc LAFINEUR car le bilan de la situation financière de la Ville d'Avrillé qui a été présenté ce soir par les élus de la majorité, résulte également du travail réalisé par Marc LAFINEUR et ses prédécesseurs depuis des années. Il tient également à saluer parmi le public présent ce soir dans la salle, « Laurent » qui a été le porte-voix de Marc LAFINEUR au second tour des élections et il est bon de le rappeler publiquement ce soir.

Sur le fond, c'est le 3^{ème} débat d'orientation budgétaire présenté par la majorité municipale et **Florian SANTINHO** rappelle l'importance d'avoir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et surtout il est essentiel d'avoir une stratégie d'investissement sur la durée du mandat. Or, il déplore que pour la 3^{ème} année consécutive, ce PPI reprenant les grands projets à réaliser, l'enveloppe budgétaire consacrée à la réalisation de ces projets et la stratégie de financement ne soit pas communiqué. Ce document permet d'avoir une visibilité globale. Les élus d'opposition ainsi que les Avrillais ont le sentiment que c'est une stratégie au « coup par coup » avec comme exemple l'opportunité du projet de l'espace Joséphine Baker (rachat de l'étude notariale et investissement d'un million d'euros) qui n'avait pas été mentionné dans le programme électoral de la majorité municipale, ni même évoqué en Conseil municipal. Mais c'est aussi le projet de la médiathèque qui va représenter un coût de 6

millions d'euros (travaux, études, maîtrise d'œuvre) avec l'inquiétude de son financement et l'intérêt sur la durée du mandat de ces coûts.

Concernant Lino Ventura, dans le programme électoral des élus de la majorité municipale, il était évoqué pour sa reconstruction la somme de 800 000 € et là le projet avoisine les 4 000 000 €. Donc la question est : comment les élus de la majorité font-ils pour financer tous ces projets ? Et quels sont les autres projets à venir d'ici la fin du mandat et pour quels coûts ? Et avec quelle stratégie de financement ?

Pour conclure, **Florian SANTINHO** estime que le document budgétaire présenté pour 2023 permet une visibilité sur l'année en cours mais pas pour les années suivantes du mandat. La maxime dit « prévoir c'est anticiper » or, les élus de la minorité municipale n'ont pas le sentiment d'une anticipation sur les années à venir.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT rappelle que la situation financière de la Ville était bonne auparavant et que c'est toujours le cas actuellement voire même meilleure. Il est important de rappeler également que le début du mandat a été plutôt singulier avec la crise sanitaire à laquelle il a fallu faire face et s'adapter. Tous les investissements proposés par les élus de la majorité municipale sont financés et il serait stupide de la part des élus de la majorité de présenter des chiffres qui ne sont pas les bons. Les chiffres sont sincères et les projets présentés par la majorité municipale sont en capacité d'être réalisés. Les investissements sont nécessaires car une ville qui n'investit pas périclite. Les élus de la majorité municipale avaient prévu 800 000 € dans leur programme électoral pour la réhabilitation de la salle Lino Ventura, mais après étude et réflexion, ils n'ont pas retenu ce projet. Aujourd'hui, les Avrillais attendent la reconstruction de Lino Ventura et le projet retenu leur sera présenté prochainement. C'est un investissement nécessaire.

Par ailleurs, **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** rappelle que la salle Marie Paradis dont le coût était estimé à 3 000 000 € à la base a finalement coûté 6 000 000 € et Augustin VANBREMEERSCH ne s'en offusque pas. Il est important pour la Ville d'avoir de l'ambition et de réaliser des investissements, c'est indispensable. Ces investissements sont maîtrisés, sans mettre en péril les finances de la Ville, sans augmenter les impôts et sans avoir recours à l'emprunt.

Les élus de la majorité municipale se réjouissent de présenter des projets ambitieux aux Avrillais tels que la médiathèque qui sera financée par des subventions à hauteur d'1 400 000 € (dont 40 % de la DRAC). L'espace Lino Ventura sera moins subventionné car les collectivités perçoivent moins de soutien aujourd'hui pour ce type de projet, mais il aura un caractère particulier en termes d'inclusion et de transition écologique.

Jean HALLLIGON précise que le passage à la comptabilité M57 rend la comparaison avec les années précédentes plus difficile, notamment l'absence des imprévus qui est gérée au fur et à mesure.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT ajoute que la M57 bouscule beaucoup les approches comptables et la lecture qui en est faite.

Patrice LUCAS souhaiterait réagir aux propos d'Augustin VANBREMEERSCH. Les élus d'opposition s'opposent et ils sont finalement dans leur rôle. En revanche, il ne partage pas l'avis d'Augustin. VANBREMEERSCH relaté dans la presse dernièrement qui parle « de folie » concernant l'investissement de la médiathèque. Selon les élus de la minorité municipale, il faudrait cesser d'investir. Pour rappel, les élus de la majorité municipale ont été élus par les Avrillais pour penser l'avenir d'Avrillé et pas seulement pour gérer le présent. La commune est en pleine mutation avec l'arrivée de 5000 habitants dans les 10 prochaines années et il est inimaginable que les équipements culturels ne suivent pas cette évolution démographique. Si le projet de la médiathèque était « une folie », les élus de la majorité municipale ne la réaliseraient pas. La médiathèque va également participer au dynamisme et à l'attractivité de la Ville et elle va surtout répondre aux besoins et aux attentes des Avrillais, car beaucoup adhèrent à ce projet et l'attendent.

Concernant la proposition d'Augustin VANBREMEERSCH de reconstruction de Lino Ventura en synergie avec le pôle culturel Brassens en y incluant la médiathèque, **Patrice LUCAS** précise que le point faible actuel de la médiathèque est son positionnement dans la Ville. En restant au coeur du

pôle culturel Brassens, c'est un équipement qui se ferme sur lui-même. Aujourd'hui, une médiathèque doit être ouverte sur la Ville et c'est d'ailleurs le cas dans les autres communes qui possèdent un tel équipement. Toutes sont situées en centre-ville et pour celles qui ne le sont pas, les collectivités le regrettent car cet équipement participe à l'animation et à l'attractivité du cœur de ville. Le cœur de ville ne doit pas être un lieu uniquement composé de commerces. Et pour conclure, une médiathèque n'est pas seulement un lieu d'emprunt de livres, c'est un véritable équipement culturel et un lieu de rencontre, de partage et d'échange.

Hervé PINON informe que les élus de la majorité municipale travaillent sur des projets qui n'ont pas été réalisés par le passé. Aujourd'hui, des moyens importants sont consacrés à l'entretien des bâtiments car cela n'a pas été fait auparavant. C'est une obligation d'entretenir les équipements municipaux pour la sécurité des Avrillais. C'est une gestion « de bon père de famille » tout simplement.

Florian SANTINHO précise qu'il n'est pas reproché aux élus de la majorité municipale d'investir mais plutôt leur manque de visibilité sur l'avenir. Ils demandent simplement un Plan Pluriannuel d'investissement qui permette de « prévoir et anticiper l'avenir » pour reprendre les propos des élus de la majorité municipale.

Augustin VANBREMEERSCH souhaite réagir aux propos de Patrice LUCAS. Il n'est pas contre la culture ou contre la médiathèque et il en est d'ailleurs lui-même adhérent, mais comme cela a été mentionné dans l'article de presse, il est surréaliste d'imaginer un tel projet en 2023 dans le contexte actuel que ce soit au niveau international, national et local. Il faut savoir s'adapter. Pour reprendre la maxime « gouverner c'est prévoir » les élus de la minorité municipale demandent à la majorité municipale d'anticiper et de s'adapter au contexte. Ce projet de médiathèque va engager une dépense pour la ville de 6 millions d'euros dont on peut douter qu'il y ait un retour équivalent sur investissement, même si la culture ne rapporte pas d'argent, mais il s'agit là de l'argent des Avrillais.

Quant à la situation géographique de l'implantation de la médiathèque dans le cœur de ville, **Augustin VANBREMEERSCH** précise que le pôle culturel Brassens se situe à moins d'un kilomètre du centre-ville donc il n'était pas idiot dans sa proposition, d'intégrer la médiathèque au pôle culturel Brassens, qui est le pôle culturel historique de la ville avec en plus Lino Ventura et un studio B, cela aurait créé un ensemble culturel cohérent.

Certes la médiathèque fait partie du programme électoral pour lequel les élus de la majorité municipale ont été élus, mais le rôle des élus de l'opposition est de rappeler que ce projet se réalisera avec l'argent des Avrillais et qu'il engage la ville et ses habitants pour les années à venir. A ce jour, il n'est fait mention que des dépenses d'investissement auxquelles il faudra bien évidemment rajouter les dépenses de fonctionnement. Le nouvel équipement nécessitera obligatoirement plus d'agents qu'actuellement et à jour, ces dépenses ne sont pas budgétées. Au final, cela coutera une fortune. **Augustin VANBREMEERSCH** conclue en rappelant que cet équipement n'est pas d'une nécessité absolue en 2023 en fonction du contexte, d'autant qu'il persiste un manque de visibilité concernant son coût de fonctionnement sur les années à venir.

Danièle CHEVROTIN dit que malgré le contexte actuel, il est important pour les collectivités de continuer à investir pour aller de l'avant et à ce jour, il existe une multitude d'outils juridiques qui permettent de faire face à ces crises et elle espère que les élus de la majorité les utiliseront.

Hervé PINON précise que le centre-ville d'Avrillé se déplace. Une réflexion est en cours concernant la restructuration du centre-ville et surtout le Plateau de la Mayenne qui va générer beaucoup d'habitants. La médiathèque va devenir « un phare » au cœur même du centre-ville, comme l'a dit Patrice LUCAS précédemment.

Augustin VANBREMEERSCH répond que la médiathèque s'éloigne du Plateau de la Mayenne en la construisant dans le cœur de ville par rapport à sa situation géographique actuelle.

Jean HALLIGON souhaite réagir aux propos d'Augustin VANBREMEERSCH sur l'emballement de

la dette en rappelant simplement 3 chiffres. L'encours de la dette en 2015 était de : 15 millions, en 2022 de 9 millions et en 2023 de 6 millions, donc où est l'emballlement ? **Augustin VANBREMEERSCH** répond que les dépenses de fonctionnement explosent.

Pour clore le débat, **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** ajoute qu'il s'agit ce soir d'une présentation des orientations budgétaires et que le budget sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Concernant le PPI, **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** annonce qu'il sera présenté dans les mois à venir, mais le passage à la comptabilité M57 était prioritaire. Avec la mise en place des différents projets, les élus de la majorité municipale ont préféré différer sa présentation afin de communiquer un document complet avec toutes les informations requises. Il sera tenu compte bien évidemment de la hausse des coûts dus à l'inflation. Les élus de la majorité municipale solliciteront également toutes les subventions possibles et ils resteront extrêmement vigilants à l'augmentation des recettes ainsi qu'à la maîtrise des emprunts. Tous les projets présentés ce soir sont finançables, sans mettre en péril les finances de la Ville et en tenant compte de son évolution démographique afin d'offrir aux Avrillais des services de qualité.

Alain DELETRE fait remarquer à Augustin VANBREMEERSCH qu'ils ont été ensemble « aux manettes » de la Ville pendant de nombreuses années et qu'ils auraient pu faire évoluer les projets de la médiathèque et Brassens mais ils ne l'ont pas fait.

Augustin VANBREMEERSCH répond que c'était prévu dans le programme mais que tout ne peut pas se réaliser sur un seul mandat si l'on veut gérer de manière raisonnée tout en maîtrisant les finances. Les élus de la minorité municipale feront le bilan en 2026. **Alain DELETRE** rappelle que la rénovation de Brassens avait été évoquée mais il a fallu de nombreuses années pour engager les dépenses et au final ça ne s'est pas fait. Ce à quoi **Augustin VANBREMEERSCH** répond qu'il y avait un PPAI qui expliquait comment les travaux allaient être engagés.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT ajoute qu'au final le projet de s'est pas fait, tout comme pour le Chêne Fournier, ainsi que la restructuration de la mairie. Lors de sa prise de fonction en 2020, **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** a découvert qu'il y avait 8 projets en attente et aucun n'a abouti. Aujourd'hui, les engagements de la majorité municipale pris devant les Avrillais sont et seront respectés.

Séverine CROS fait remarquer à Augustin VANBREMEERSCH que l'entretien des écoles n'a pas été fait non plus, ce à quoi il répond que les toitures de l'école Jean Piaget étaient engagées en 2019/2020 ainsi que les toilettes de l'école du Bois du Roy en fin de mandat, mais encore une fois, tout ne peut pas se faire sur un seul mandat.

Pour conclure le débat, **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** précise que la Ville consacre 2 millions d'euros à l'entretien des bâtiments municipaux contre 1 million les années précédentes. Les élus de la majorité municipale ont fait ce choix, à la demande des services parce que c'est une nécessité et elle tient à remercier les services municipaux qui participent aussi à la bonne gestion du budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 5 abstentions (Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny, Dannièle Chevrotin) et 5 voix contre (Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Alix de Verneuil, Céline Guettier, Augustin Vanbremeersch).

2023-2 – Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX : afin de ne pas retarder le démarrage ou la poursuite d'une opération inscrite au budget dans l'attente du vote du suivant, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant

le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Alix de Verneuil, Céline Guettier, Augustin Vanbremeersch, Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-3 – Adoption du pacte financier et fiscal d'Angers Loire Métropole

Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX : la loi de finances pour 2021 a rendu obligatoire la rédaction d'un tel document pour les établissements publics de coopération intercommunale signataires d'un contrat de ville. Notre pacte financier et fiscal (PFF), qui figure en annexe de cette délibération, rassemble ainsi :

- Le rappel historique des étapes de la construction du pacte financier et fiscal métropolitain,
- Les enjeux du mandat en cours déclinés entre le projet de territoire, la stratégie financière et des éléments d'analyse statistiques et budgétaires,
- Les principales orientations du mandat en matière de solidarité financière : la révision de la dotation de solidarité communautaire, les travaux pour déterminer les attributions de compensation de la compétence voirie, le régime des fonds de concours, les projets de transfert de nouveaux équipements d'intérêt communautaire.

1/ Les étapes de la construction du pacte financier et fiscal

Chaque mandat connaît des enjeux particuliers. Les inflexions apportées au pacte financier et fiscal en portent la trace. A chaque étape, un fil rouge, celui d'un enrichissement des dispositifs de soutien aux communes.

- 2001 : Création de la Communauté d'Agglomération du Grand Angers : le principe de spécialisation fiscale s'impose avec la perception de la taxe professionnelle par le seul EPCI. Notre collectivité se dote d'une dotation de solidarité communautaire conséquente (8.9 M€) qui tient compte de la perte de dynamisme fiscal pour les communes accueillant des zones d'activité économique.
- 2010-2011 : Devant des investissements de plus en plus lourds (de 10 à 40 M€ pour le budget principal entre 2002 et 2009) et le projet de 1ère ligne de tramway, une réflexion de plus de 2 ans aboutit à une augmentation de la fiscalité pour un produit supplémentaire de près de 15 M€. La dotation de solidarité communautaire est légèrement remaniée et son enveloppe est augmentée de 250 000 €.
- 2016 : Le passage en Communauté urbaine : les compétences transférées donnent lieu à une évaluation des charges nettes et à une modification importante des attributions de compensations pour plus de 25 M€ du fait des compétences voirie et éclairage public principalement. En termes de solidarité, un effort supplémentaire conséquent de 511 000 € est décidé en faveur des communes devant reverser une attribution de compensation à Angers Loire Métropole. Enfin, une politique de

fonds de concours est inaugurée en faveur d'équipements présentant une véritable dimension intercommunale : Centre des congrès, nouvelle patinoire à Angers mais aussi escalade, base-ball, hockey sur gazon dans les communes de Saint Barthélémy d'Anjou, Avrillé et Trélazé.

2/ Les enjeux du mandat en cours

Le projet de territoire 2016-2030 a mobilisé dans les mois précédant son adoption de nombreux contributeurs. Il constitue comme il est rappelé dans son préambule « le document de référence qui, sur la base d'un diagnostic ayant permis d'identifier des enjeux, définit et décline des ambitions pour le territoire pour les 15 ans à venir ».

A cette vaste trame sont venus s'ajouter plus récemment le projet « Territoire Intelligent », ambitieux projet couvrant de nombreux champs de la vie quotidienne, et les Assises de la transition écologique qui se sont tenues en octobre 2021 et ont fixé la feuille de route d'adaptation au changement climatique de notre territoire, après une large consultation citoyenne.

La multiplication et l'ampleur des crises ces derniers mois (Covid, climat, guerre en Ukraine, inflation) doit nous rendre plus déterminés que jamais à impulser et accompagner les grands changements nécessaires pour s'y adapter et à faire de nos collectivités des apporteurs de solutions issues de l'expérience locale.

C'est dans cet esprit que la stratégie financière d'Angers Loire Métropole a été précisée de manière à porter les investissements nécessaires à ces transitions tout en assurant un socle solide à nos finances locales. Elle s'articule donc sur ce mandat autour des objectifs suivants : non augmentation des taux de fiscalité, limitation de la capacité de désendettement en dessous de 8 à 9 ans, programme d'investissement ambitieux pour 1 milliard d'euros, préservation de l'épargne.

Deux éléments de diagnostic présents en annexe du pacte financier et fiscal viennent éclairer ces enjeux du mandat : les écarts de richesse entre communes et le portrait financier réalisé par la banque postale. L'un et l'autre dépeignent un territoire plutôt homogène en termes de richesses et plutôt vertueux en matière de gestion financière.

3/ Les orientations pour le mandat en matière de solidarité financière entre collectivités

Malgré les conditions particulières de ce début de mandat, de nombreux chantiers ont été engagés.

- La révision de la dotation de solidarité communautaire (DSC) : un effort supplémentaire de 400 000 € à terme (600 000 € en 2022) est réalisé par ALM, les critères de revenu par habitant et de potentiel financier occupent un poids croissant dans la ventilation de la DSC entre les communes, une dotation tenant compte de l'importance des espaces non bâtis est créée à l'occasion de cette révision.

- Le nouveau calcul des attributions de compensation voirie : les enjeux financiers étaient considérables vu l'importance de cette compétence après des premiers calculs effectués en 2015. Pour l'investissement, la méthode retenue donne un poids égal aux travaux réalisés ces 15 dernières années et à ceux envisagés au cours de ce mandat. Afin de ne pas faire subir de hausses trop rapides aux communes dont l'attribution de compensation augmentait, un lissage des niveaux d'investissement a été collectivement décidé.

- La pratique des fonds de concours confirmée : pour le mandat en cours, une participation de 30% au projet de centre aqua-ludique de Moulin Marcille est d'ores et déjà actée. L'idée d'un fonds vert en soutien des projets communaux favorables à la transition écologique a été avancée lors du séminaire des Maires du mois de juillet 2022. Ses modalités sont en cours d'élaboration.

- Les projets de transfert de nouveaux équipements communautaires : après le Parc de loisirs du lac de Maine au 1er janvier 2023, ce sera au tour du Centre des congrès et du Parc des expositions d'être transférés à Angers Loire Métropole au 1er janvier 2024. De même l'EPCI doit se substituer à la ville d'Angers dans les structures culturelles Angers Nantes Opéra et l'ONPL (Orchestre National des Pays de la Loire).

Ce résumé du pacte financier et fiscal de notre collectivité témoigne de l'étendue des domaines couverts par son objet et du caractère évolutif du pacte. Territoire d'équilibre, la Métropole n'a pas vocation à tout gérer et les derniers transferts d'équipements envisagés participent plus d'une évolution naturelle que d'une fuite en avant vers toujours plus d'intégration.

De même le périmètre de notre EPCI n'a pas vocation à s'élargir après l'entrée récente de Loire-

Authion. Notre territoire est équilibré et s'inscrit parfaitement dans la carte des 9 EPCI de notre Département.

Territoire de solidarité, nos dispositifs de péréquation financière viennent en aide prioritairement aux communes rurales les plus pauvres même s'ils sont de plus en plus généreux avec les territoires urbains. Au côté des communes, Angers Loire Métropole s'affiche ainsi comme le principal acteur des mutations en cours sur son territoire tant par les moyens qu'il déploie que par son rôle d'animateur et d'entraînement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2023-4 – Nouvel espace Lino Ventura – Approbation du préprogramme de construction et lancement de l'opération

Rapporteur : Hervé PINON

Hervé PINON : la salle Lino Ventura, équipement emblématique de la ville et très prisée des Avrillais depuis le début des années 1990, a été détruite lors d'un incendie la nuit du 4 au 5 décembre 2016.

La nouvelle équipe municipale, consciente du manque généré par cette situation, a intégré dès l'élaboration de son programme de campagne le projet de construction d'un nouvel équipement moderne, pluri-usage et qui prenne en compte les besoins actuels et futurs des Avrillais mais aussi qui anticipe sur les fortes évolutions de population attendues sur la ville au cours des prochaines années.

Un Comité de pilotage et un Comité Technique ont été constitués et ont été accompagnés par un programmiste, le cabinet CRESCENDO. Les études réalisées ont permis l'élaboration de différents scénarii d'organisation et de composition des lieux. Des locaux associatifs et une salle de répétition de théâtre étaient prévus dans la programmation. Ces options ont été rattachées à la réflexion globale en cours sur la mutualisation des espaces collectifs dans le cadre de la forte hausse des coûts de l'énergie.

Ces derniers mois, les expertises se sont succédées, particulièrement l'audit d'un économiste de la construction qui a analysé la solidité du bâti résiduel et les impacts d'une reconstruction à l'identique en terme de rationalisation des espaces et de respect de la transition écologique. Les comparaisons effectuées (et notamment en matière financière) ont permis aux élus, sur proposition du Comité de Pilotage, de décider de la reconstruction complète de l'équipement.

Cette décision s'est concrétisée dans un premier temps par la déconstruction du bâtiment existant actuellement en cours.

Depuis la fin d'année 2022, la Ville procède à une déconstruction vertueuse de la salle par l'évacuation des matériaux et à la remise en état de la plateforme qui accueillera, à terme, un équipement neuf. Pour mémoire, un gain de 30 000 € sera réalisé sur l'opération par la réalisation sur site de la plateforme en béton concassé issu de la démolition. Aucune production de CO² ne sera été émise dans ce cadre pour l'évacuation des déchets. La quasi-totalité des éléments amovibles et de second œuvre a été récupérée par l'association Matières Grises et l'entreprise avrillaise Revie-Verre a recyclé les verres plats du site. Le début de cette déconstruction débutera demain vendredi 10 février.

La localisation du nouvel équipement sera celle de l'ancienne construction et devra répondre aux ambitions suivantes :

- > Construire un équipement culturel polyvalent pouvant recevoir des réceptions mais aussi des spectacles, réunions et séminaires à l'échelle d'une ville de 20 000 habitants.
- > Construire un bâtiment remarquable tourné vers la transition écologique en préservant l'évolutivité et la modularité de l'équipement.

Pour répondre à ces enjeux, le programme s'appuiera sur quatre grands principes fonctionnels :

- > Modularité et évolutivité : de grands espaces ouverts et modulables selon leurs utilisations seront

conçus pour répondre aux besoins d'une population de 20 000 habitants. Une nouvelle offre culturelle en matière de spectacle vivant et de services à la population accompagnera l'ouverture de l'équipement.

> Convivialité et expression artistique : Lieu d'évènements culturels, d'espaces de réceptions familiales, de réunions et de séminaires pour les associations et les entreprises du territoire. Le nouvel espace Lino Ventura bénéficiera d'espaces intérieurs agréables et des accès aux espaces extérieurs (terrasse ouverte sur le parc Brassens).

> Inclusion : accessible à tous et pour tous, ce bâtiment inclusif devra dépasser les normes classiques d'accessibilité pour répondre au confort d'usage des personnes souffrant de troubles du spectre autistique ou de déficience auditive ou visuelle.

> La transition écologique sera poussée à son maximum pour un bâtiment souhaité comme passif au niveau de son énergie, et doté d'une intégration parfaite dans l'environnement et l'écosystème du parc Brassens.

Le préprogramme de l'opération est joint à la présente délibération et a été communiqué aux membres de l'assemblée délibérante.

Validation du pré-programme

**Cabinet
Crescendo**



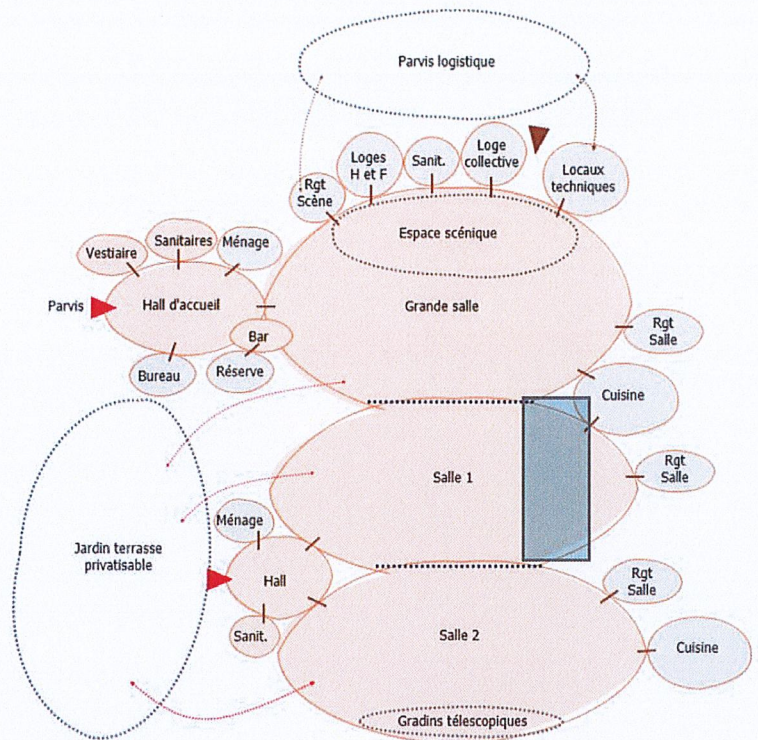
Scénario retenu



• Schéma fonctionnel

Ce scénario comprend les orientations suivantes :

- 1 hall d'accueil pour la grande salle avec un vrai comptoir de billetterie, bar et vestiaires.
- 3 salles de différentes capacités :
 - 1 grande salle avec un espace scénique surélevé
 - 2 petites salles de différentes capacités dont une salle équipée de gradins télescopiques
- 1 espace extérieur privatisable
- 2 espaces cuisine
- Des loges
- Des rangements



Une ambition énergétique affirmée sur cet équipement

- > Volonté d'un bâtiment passif répondant à la norme RE 2020 à haute qualité environnementale et d'accessibilité



• Objectifs :

- Diminuer les coûts d'exploitation
- Réduire la consommation énergétique du bâtiment ainsi que l'impact carbone avec des travaux d'isolation renforcée
- Utilisation de matériaux à faible impact environnemental (source énergie biosourcée, bois, etc...)
- Utilisation des énergies renouvelables (ex : étude panneaux photovoltaïques)

Estelle LEMOINE-MAULNY se réjouit de l'avancement de ce dossier, mais elle regrette qu'en termes d'écologie, l'implantation actuelle du bâtiment pose souci car l'accès se fait seulement en voiture. Or, une véritable ambition environnementale s'appréhende de manière globale sur la ville et pas seulement dans la conception du bâtiment. Par ailleurs, le fait de reconstruire le bâtiment de Lino Ventura au même endroit est en contradiction avec les propos de Patrice LUCAS sur la médiathèque actuelle qui parlait « d'enfermement sur elle-même » de par sa situation géographique.

Concernant le coût de fonctionnement du bâtiment, et comme déjà évoqué lors des échanges qui viennent d'avoir lieu sur le DOB, le budget de la ville se voit multiplier par 4 par rapport au document de campagne, et suite aux réponses floues apportées par les élus de la majorité lors de ces

échanges, les élus de la minorité municipale ne sont pas rassurés sur la gestion financière dite « saine » de la Ville.

Hervé PINON répond que la salle Lino Ventura n'est pas destinée aux mêmes usages que la médiathèque. Le bâtiment recevra des familles dans le cadre de manifestations festives avec le risque de nuisances sonores et il pense au contraire que le bâtiment est bien situé dans cet écrin de verdure et tellement ancré dans la Ville à cet endroit qu'il n'est imaginable de l'envisager ailleurs. Concernant l'accès au bâtiment qui se fait principalement en voiture, **Hervé PINON** s'étonne qu'Estelle LEMOINE-MAULNY n'ait pas parlé des liaisons douces qui se développent de plus en plus et du covoiturage. La mise en place de navettes pourrait également être envisagée. L'emplacement de cette salle dans ce théâtre de verdure est parfaitement adapté à ce genre d'équipement, il n'y a pas de meilleur endroit. Quant au financement, cet espace culturel est bien évidemment financé comme cela a déjà été dit lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire.

Florian SANTINHO précise qu'il rejoint les propos d'Estelle LEMOINE-MAULNY sur l'emplacement de la salle Lino Ventura et ajoute qu'il y a une opportunité incroyable à Avrillé, c'est le tramway et cela faisait partie du projet mené par l'équipe d'Ensemble Avrillé. Le tramway ne doit pas être seulement une bouche d'aération vers Angers mais il doit permettre de faire venir les gens à Avrillé. Avoir un équipement structurant tel que Lino Ventura situé à proximité du tramway semblait être pertinent pour les élus d'Ensemble Avrillé. D'ailleurs, tous les équipements structurants de la Ville d'Angers se situent à proximité de la ligne de tramway. De même qu'une proximité avec Terra Botanica aurait permis une location plus rentable de l'équipement comparée à un équipement plus difficile d'accès pour des personnes non véhiculées. Les élus d'Ensemble Avrillé pensent que la proximité avec le tramway est essentielle, à moins que l'influence de Mme le Maire au sein de la Communauté urbaine permette la création d'une 3^{ème} ligne de tramway desservant Lino Ventura et Brassens...

Enfin concernant le coût de cette salle, **Florian SANTINHO** tient à rappeler que la différence est substantielle entre 800 000 € et 4 500 000 €. Etant donné l'importance du sinistre, il était évident que le coût de reconstruction allait être beaucoup plus important que la somme annoncée de 800 000 €. **Florian SANTINHO** demande si les élus de la majorité municipale envisagent de solliciter les Avrillais par le biais de référendum d'initiatives locales, comme d'autres collectivités l'ont fait ?

Caroline HOUSSIN-SALVETAT répond que le projet de reconstruction de Lino Ventura présenté ce soir est parfaitement maîtrisé en termes de financement. Quant à son emplacement, les Avrillais attendent sa reconstruction au même endroit, dans cet écrin de verdure. Sa proximité avec le parc Brassens crée une véritable attractivité. L'accessibilité peut se faire par le parc Brassens directement et cet endroit est desservi par la ligne de bus. **Florian SANTINHO** précise que cet endroit n'est malheureusement pas assez desservi par la ligne de bus en soirée, comme dans le cœur de ville.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT ajoute que la Ville d'Avrillé ne bat pas comme le cœur de ville d'Angers. Il est important d'avoir un endroit où l'on puisse faire la fête sans déranger le voisinage. De même qu'il faut aussi tenir compte des contraintes foncières qui sont très importantes sur les terrains situés à proximité du tramway. Cela n'aurait pas été raisonnable financièrement. Les élus de la majorité municipale souhaitent pour Avrillé un développement qui soit harmonieux, cohérent et respectueux des équipements auxquels les Avrillais sont attachés, tout en agissant pour la transition écologique. La transition écologique est particulièrement forte sur cet équipement et cela a un coût mais c'est un choix parfaitement assumé par les élus de la majorité municipale. La reconstruction n'était pas envisageable d'autant que cela aurait engendré la perte de près de 200 m² de surface. Aujourd'hui, le projet retenu présente une modularité à la fois dans sa conception et dans son utilisation et les espaces sont optimisés. L'important aujourd'hui est que cette salle soit mise à disposition des Avrillais le plus rapidement possible.

Hervé PINON ajoute que ce sont là 2 projets politiques qui s'opposent. Il rappelle au passage que la salle située à la Membrolle-sur-Longuenée fonctionne très bien et elle n'est pas située en plein centre-ville.

Estelle LEMOINE-MAULNY signale qu'en termes de mobilité de demain, il est important d'envisager les déplacements qui ont lieu principalement en soirée et les personnes se déplacent

en voiture. **Hervé PINON** répond que les élus de la majorité municipale sont en veille sur tous les aspects du projet, y compris sur les déplacements.

Marc de SINGLY précise que les élus travaillent actuellement sur le parc Brassens de demain et sur l'accès à ses sentiers piétonniers par les mobilités douces. La salle Lino Ventura étant située à proximité de l'espace Brassens, l'ensemble créera un pôle culturel très cohérent.

Sur le ton de l'humour, **Alain DELETRE** demande que l'on envisage l'installation du local poubelle à un endroit bien précis. **Hervé PINON** répond qu'il sera placé à un endroit où l'on ne pourra pas y mettre le feu, comme préconisé par les pompiers.

Patrice LUCAS souhaite revenir sur le projet de médiathèque et rappelle que les élus de la majorité ne souhaitent pas affaiblir le pôle Brassens, bien au contraire. En y jouxtant la salle Lino Ventura cela renforce le pôle culturel et mutualise les forces des deux équipements, notamment le personnel et particulièrement les régisseurs qui pourront intervenir sur les deux plateaux techniques. C'est donc à la fois un développement et une dynamisation du pôle Brassens à venir.

En conclusion, **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** ajoute que le centre Brassens est une priorité pour les élus de la majorité municipale et ils y consacrent toute leur énergie et la salle Lino Ventura en est l'exemple.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Alix de Verneuil, Céline Guettier, Augustin Vanbremeersch, Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-5 – Reconstruction du nouvel Espace Lino Ventura – Commission d'Appel d'Offres spécifique Espace Lino Ventura – Désignation des représentants

Rapporteur : Caroline HOUSSIN-SALVETAT

Caroline HOUSSIN-SALVETAT : dans le cadre de l'opération relative à la reconstruction de la salle Lino Ventura, la gestion des procédures de marchés a été déléguée à ALTER PUBLIC. Toutefois, l'attribution de ces marchés reste de la compétence de la commune.

Compte tenu de la spécificité et de l'importance du projet, il est proposé de constituer une commission d'appel d'offres spécifique à cette opération.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, les membres élus de la CAO spécifique Ventura feront partie du jury de concours qui sera amené à se prononcer sur les projets remis par des équipes de maîtrise d'œuvre en réponse à un avis de concours de maîtrise d'œuvre pour cette l'opération.

Par ailleurs, le champ d'intervention de la commission d'appel d'offres spécifique Ventura pour tous marchés publics entrant dans le cadre de l'opération reconstruction de la salle Lino Ventura (marchés de fournitures, services, prestations intellectuelles, travaux...) sera le suivant :

- La CAO spécifique Ventura sera compétente dans le choix des titulaires des marchés, qui, passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils de marchés européens.
- Tout projet d'avenant à un marché public, entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % sera soumis pour avis à la CAO spécifique Ventura, lorsque lesdits marchés ont eux-mêmes été attribués par la CAO spécifique Ventura.
- La CAO spécifique Ventura pourra également être convoquée, pour avis, pour l'attribution de tous marchés publics non soumis à l'obligation de saisie édictée par l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ceci exposé, il convient de rappeler que la Commission d'Appel d'Offres est composée :

- du Maire, Président de droit, ou de son représentant désigné par le Maire en dehors de la liste des membres élus,
- de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

L'élection des membres titulaires et suppléants se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel. La représentation proportionnelle étant la règle, la constitution d'une liste comportant 3 élus titulaires et suppléants de la liste Avrillé Avenir, 1 élu titulaire et suppléant de la liste Avrillé Passion et 1 élu titulaire et suppléant de la liste Ensemble Avrillé est proposée.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT demande quels sont les 2 représentants des listes Ensemble Avrillé et Avrillé Passion ? Pour Ensemble Avrillé, **Florian SANTINHO** annonce François VARLIN en titulaire et Annie RAT en suppléante et pour Avrillé Passion, **Augustin VANBREMEERSCH** annonce Alix de VERNEUIL en suppléante et lui-même en titulaire. Pour la liste Avrillé Avenir, sont proposés en titulaires : Magali BERGUE, Hervé PINON, Michel FOUCAULT, Michel VERGER et en suppléants : Jean HALLIGON, Agnès GUEMAS-GALLARD, Mangala RAULT, Marc de SINGLY, Maud LE HO.

Sont élus à main levée :

1^{er} titulaire : Magali BERGUE
2^e titulaire : Hervé PINON
3^e titulaire : Michel FOUCAULT
4^e titulaire : François VARLIN
5^e titulaire : Augustin VANBREMEERSCH

1^{er} suppléant(e) : Agnès GUEMAS-GALLARD
2^e suppléante : Mangala RAULT
3^e suppléant : Michel VERGER
4^e suppléante : Annie RAT
5^e suppléante : Alix DE VERNEUIL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2023-6 – Reconstruction du nouvel Espace Lino Ventura – Concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'espace Lino Ventura

Rapporteur : Caroline HOUSSIN-SALVETAT

Caroline HOUSSIN-SALVETAT : le marché à conclure concerne les prestations de maîtrise d'œuvre relatives à la reconstruction de l'espace Lino Ventura à Avrillé.

Les études préalables réalisées par la Société CRESCENDO dans le cadre d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont permis d'accompagner le Comité de Pilotage vers une reconstruction complète du bâtiment avec une très haute ambition environnementale et ainsi d'estimer le montant global prévisionnel de l'opération à 3 340 000 € HT (valeur octobre 2022).

Les études préalables réalisées par la Société Publique Locale ALTER PUBLIC dans le cadre d'un mandat d'études et de déconstruction du bâtiment initial ont permis d'estimer le montant global prévisionnel de l'opération au même niveau que l'a fait le programmiste.

S'agissant de la construction, la Ville d'Avrillé vient de déléguer à la Société Publique Locale

ALTER PUBLIC, le soin de faire réaliser cet ouvrage, en son nom et pour son compte et lui confère, à cet effet, le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des

attributions du maître d'ouvrage.

Compte-tenu du montant envisagé et de l'envergure du projet, la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera effectuée sur la base d'un concours tel que par les dispositions du code de la commande publique. Ce concours sera lancé au mois de mars 2023.

Quatre candidats seront admis à concourir et invités à remettre leurs prestations au niveau Esquisse.

En application des dispositions des articles R2162-19 à R2162-21 et R2172-4 du code de la Commande Publique, les candidats qui auront remis des prestations conformes au règlement de concours, bénéficieront d'une prime pour le travail effectué.

Le montant retenu pour la réalisation de l'esquisse s'élève à 22 545 € HT et sert de base au calcul de la prime forfaitaire.

Pour les trois candidats non retenus, la rémunération s'élève à 80 % du montant de l'esquisse énoncé ci-dessus, soit 18 000 € HT, pour chacun d'entre eux. Une réduction totale ou partielle de ce montant est susceptible d'être appliquée, sur proposition du jury, aux candidats dont l'offre serait incomplète ou non conforme au règlement de concours.

Pour le candidat retenu, le montant global de l'esquisse lui sera versé dans le cadre de son marché, soit 22 545 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Alix de Verneuil, Céline Guettier, Augustin Vanbremeersch, Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-7 – Programme Local de l'Habitat : Dispositif d'aide à l'accession sociale – Attribution d'une subvention : M. Huet

Rapporteur : Hervé PINON

Hervé PINON : dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, le Conseil municipal a adopté le 2 juin 2022, le dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété qui prévoit le versement d'une subvention forfaitaire de 1 000 € par foyer qui procède à l'acquisition d'un logement sous condition d'éligibilité du dossier présenté.

Avrillé a souhaité poursuivre son engagement dans ce dispositif, en partenariat avec Angers Loire Métropole, permettant ainsi de favoriser l'accession sociale à la propriété.

Par délibération du Conseil Municipal n°2022-060 du 2 juin 2022, la commune d'Avrillé a approuvé le renouvellement de ce dispositif pour l'année 2022, pour une subvention forfaitaire de la part de la Ville d'Avrillé d'un montant de 1 000 €.

Ce dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété prévoit le versement d'une subvention forfaitaire de 1 000 € par foyer aux primo accédants, selon les critères d'éligibilité concernant les logements neufs mais également les logements anciens des organismes HLM ou SEM Immobilières par la commune d'Avrillé. Aussi, la parité entre commune et Angers Loire Métropole détermine le montant de la subvention globale allouée soit 2 000 €.

Une demande de subvention a été formulée auprès de l'accueil logement d'Angers Loire Métropole, qui a confirmé l'éligibilité de ce dossier.

Aussi, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution d'une subvention correspondant au bien situé à Avrillé, rue Maurice Mailfert, lot n°D111.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2023-8 – Convention entre ENEDIS et la commune d’Avrillé portant sur l’établissement d’une convention de servitudes souterraines sur la parcelle cadastrée n° 142 section AW située avenue Georges Pompidou à Avrillé

Rapporteur : Michel VERGER

Michel VERGER : le gestionnaire du réseau public de distribution d’électricité ENEDIS a sollicité la ville d’Avrillé dans le cadre de la réfection du réseau électrique existant entre les trois postes du secteur de l’avenue Georges Pompidou sur la parcelle n°142 Section AW.

Dans le cadre d’opérations programmées, ENEDIS doit procéder à des travaux de passage de deux câbles haute tension en souterrain sur 140 mètres pour l’alimentation électrique sur la parcelle n°142 Section AW dont la commune est propriétaire.

Il est nécessaire d’établir une convention de servitudes souterraines entre la commune d’Avrillé et ENEDIS afin de fixer les droits et obligations de chacune des parties, tout en précisant que la remise en état sera effectuée par Enedis à la suite des travaux.

Il est proposé au Conseil municipal d’approuver cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l’unanimité.

2023-9 – Personnel communal – Emplois : modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean HALLIGON

Jean HALLIGON : les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de tenir compte des évolutions de carrière (avancements de grade, nominations suite à réussites aux concours, changement de filière, etc.) et des besoins au sein des services (modifications de temps de travail), quelques modifications doivent être apportées au tableau des emplois.

Création d’un grade de brigadier-chef principal à temps complet au tableau des effectifs suite au recrutement d’un policier municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 5 abstentions (Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Alix de Verneuil, Céline Guettier, Augustin Vanbremeersch).

2023-10 – Personnel multi-accueil – Emplois : modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean HALLIGON

Jean HALLIGON annonce qu’il s’agit de la création d’un poste d’apprenti à temps complet au Multi-accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 5 abstentions (Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Alix de Verneuil, Céline Guettier, Augustin Vanbremeersch).

2023-11 – Autorisation d’adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire (M.P.O.)

Rapporteur : Jean HALLIGON

Jean HALLIGON annonce qu’Alain DELETRE qui est vice-président du Centre de gestion se déportera pour le vote de cette délibération.

Par délibération n°2018-65 du 15 juin 2018, le Conseil municipal avait adhéré au dispositif expérimental de médiation préalable obligatoire du Centre de Gestion.

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire et le code général de la fonction publique prévoient que les Centres de gestion assurent par convention, à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative. Le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux met en place à compter du 1^{er} avril 2022, une médiation obligatoire préalable (MPO) à la saisine du juge administratif dans certains litiges de la fonction publique et litiges sociaux.

Ces textes visent à mettre fin à l'expérimentation et à inscrire ce dispositif dans la durée. L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'adhésion à titre définitif.

Alain DELETRE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

Question diverse :

Catherine CESBRON pose la question ci-dessous :

« Le 29 novembre 2022 a eu lieu la réunion des élus, avec pour thème le changement climatique. Tous les élus n'ont pu y être, ni tous les Avrillais. Pouvez-vous nous en faire un compte-rendu ce soir afin que nous entendions tous la situation de notre département, de notre région, notamment en ce qui concerne l'eau ».

Jean HALLIGON souhaite replacer cette réunion dans le contexte qui est le sien. Une fois par an, le Président de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole organise une réunion à destination de l'ensemble des élus de l'Agglomération. Il s'agit d'un échange à propos des grands dossiers qui concernent notre territoire. Tous les élus du Conseil municipal d'Avrillé ont été invités à cette réunion, comme tous les élus des autres conseils municipaux de la Communauté urbaine.

Cette réunion n'est pas publique puisque réservée aux élus. Cette année, exceptionnellement, elle a été ouverte à la presse, ce qui s'est traduit par des articles dans les journaux (Le Courrier de l'Ouest du 1^{er} décembre, notamment).

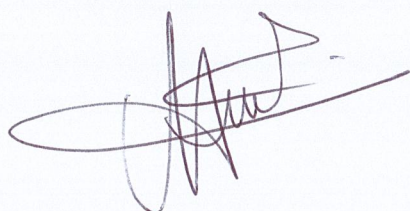
Pour 2022, le Président de la Communauté urbaine avait fait le choix d'évoquer un seul sujet : le changement climatique. Il n'existe pas de compte-rendu de cette réunion et **Jean HALLIGON** ne va pas faire de compte-rendu exhaustif ce soir.

En résumé, ce que l'on peut en dire, c'est que des représentants du GIEC et de l'ADEME sont intervenus avec beaucoup d'à-propos, c'est-à-dire qu'ils ont parlé d'un véritable enjeu de société, qui nous concerne tous, sans tomber dans le catastrophisme, qui ne mène à rien.

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu jeudi 23 mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Agnès GUEMAS-GALLARD
Secrétaire de séance



Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Maire

